

EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Formateur :

La formation est dispensée par un formateur ayant les compétences pédagogiques et techniques en prévention des risques en entreprise.

Durée, lieu et nombre de stagiaires :

- 14h00 de face à face pédagogique soit 2 jours de formation.
- Dans l'entreprise (en intra-entreprise) ou dans nos locaux (en inter-entreprise).
- Groupe de 2 à 10 stagiaires.

Public et prérequis :

Toute catégorie de personne.

Objectifs :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier et évaluer les risques afin de réaliser et de réactualiser le document unique d'évaluation des risques (décret du 5 novembre 2001 et circulaire d'application du 18 avril 2002)

Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques, échanges, partage d'expériences, mises en situation de cas liés aux risques propres à l'entreprise. Méthodologie active favorisant la participation du groupe. Tour de table et discussions sur les problèmes rencontrés lors de l'exercice des fonctions des stagiaires.

Moyens pédagogiques :

- Support par vidéo projecteur.
- Supports de formation numériques et traditionnels (remise d'une documentation à chaque stagiaire et de supports types - clé USB).
- Documents d'information (Etudes, statistiques, documents INRS...)
- QCM de validation de la partie théorique.
- Echange de réalités et de pratiques entre les stagiaires.

Validation de la formation :

La validation des connaissances et savoirs faire de l'apprenant permet :

- d'évaluer ses savoirs ;
- d'évaluer sa capacité à appliquer les prescriptions de sécurité dans son environnement de travail.

La formation est à renouveler autant de fois que nécessaire.

Maintien et actualisation des compétences :

D'une durée de 7 heures (1 jour).

Avis après formation :

A l'issue de la formation, une attestation de fin de stage mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera délivrée.



09/02/2026

Programme :

■ 1^{er} jour

1. Généralités

- Définitions : le danger / le risque / la sécurité
- Le système QSE

2. Réglementation

- Les enjeux de la démarche d'évaluation des risques
- Directive cadre (directive CEE n° 89-391 du 12 juin 1989)
- Loi du 31 décembre 1991
- Décret du 05 novembre 2001
- Arrêté du 18 février 2002
- Circulaire du 18 avril 2002
- Sanctions

3. La maîtrise des risques

- L'évaluation des risques
 - Concept
 - Réalisation

4. La démarche

- Points clés d'une démarche globale de prévention et d'évaluation des risques
 - Respecter les étapes
 - Respecter des principes méthodologiques
 - Caractéristiques de la démarche
 - Les conditions d'une efficacité optimum
- 1^{ère} phase : Identifier les dangers
- 2^{ème} phase : Analyser les modalités d'exposition des salariés au danger
- 3^{ème} phase : Réalisation du document unique
- Les obligations

5. Le document unique

- Diverses méthodes
- Méthodologie proposée
 - Etapes préalables
 - . Composition d'un comité de pilotage
 - . Découpage de l'entreprise
 - . Choix des unités de travail
 - Identification des risques
 - . Identification des phases de travail
 - . Identification des risques liés à des phases de travail
 - Evaluation des risques
 - . Evaluation des risques pour chaque unité de travail
 - Maîtrise des risques
 - Critères de choix des mesures de prévention
- La mise à jour

"Bien gérer les risques pour mieux les maîtriser"



09/02/2026

■ 2^{ème} jour

Au cours de cette journée certains risques professionnels seront évoqués :

- Risque incendie
- Risque électrique
- Risque chimique
- Risque de Traumatismes Musculo-Squelettiques
- Risques de chutes de plain pieds et de hauteur
- Risques liés à la circulation interne
- Risque micro biologique alimentaire
- Risque lié au bruit
- Etc.

A chacun de ces thèmes on évoquera la réglementation, les statistiques, les moyens de se protéger ainsi que certaines données spécifiques...

Exercices pratiques :

En fin de formation, les stagiaires consulteront le document unique de leur établissement. Collectivement, tous les stagiaires présents émettront des avis et proposeront des actions correctives...

Séance au cours de laquelle on favorisera le dialogue en s'appuyant sur l'expérience de chacun.

Test de validation des connaissances

Exercices pratiques

Accessibilité aux personnes handicapées :

Afin de pouvoir accueillir dans les meilleures conditions des publics en situation de handicap, nous louons des locaux répondant aux exigences d'accessibilité de personnes en situation de handicap. Vous pouvez nous contacter afin d'adapter la prestation en fonction du handicap du bénéficiaire. Pour cela, nous pouvons contacter le réseau de partenaires, experts, acteurs du champ du handicap.

Les modalités et délais d'accès :

L'accès à nos formations peut être initié, soit par l'employeur, soit à l'initiative d'un salarié avec l'accord de sa direction.

Immédiatement.

Les modalités d'évaluation :

Evaluation à chaud en fin de stage portant sur le déroulement et les acquis de la formation, questionnaire de satisfaction envoyé à froid au client, formulaire de plainte et réclamation à disposition.

Tarifs :

Prix inter entreprises : 590,00 € net de taxes.

Prix intra entreprise : Nous consulter.

Référent pédagogique : Wilfrid WALLER

✉ W2 FORMATION CONSEIL - "Les Hespérides" - Bât D - 68, Bd des Alpes - 13012 MARSEILLE

☎ 04 91 49 91 50

✉ w2@wanadoo.fr

🌐 www.w2formationconseil.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.83.02374.83 cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.